BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 035-2010/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2010-007/PRES DU 21 MAI 2010 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°H 521-BF CONCLU LE 1ER MARS 2010 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE (PAPSA)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 051-2009/AN du 1er décembre 2009 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 21 octobre 2010
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2010-007/PRES du 21 mai 2010 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 521-BF conclu le 1er mars 2010 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSA).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 21 octobre 2010.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
la Deuxième Vice-présidente

Burkina Faso
Le Président de l'Assemblée Nationale

Mariam Marie Gisèle GUIGMA/DIASSO

Le Secrétaire de séance

Tiémoko KONATE